SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 AVRIL 1852.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session. Quatrième Législature.

JOURNAL DU SENAT

MARDI, 9 mars 1852.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présent : l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat, au fauteuil.

Vingt-sept sénateurs sont présents.

M. J. N. Carrigan, secrétaire privé du Gouverneur, délivre au Sénat un message écrit du Gouverneur.

Sur motion de M. Dauney, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte supplémentaire à l'acte pour considérer la ville de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir au gouvernement de ses affaires.

Après lecture de l'acte, M. Dauney offre la section additionnelle qui suit, laquelle doit venir immédiatement après la dernière section de l'acte.

Section 6.—Il est de plus décrété, &c., Que cet acte sera en vigueur à dater de sa passation.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et le Sénat y donne son concours ainsi qu'il est amendé.

Le secrétaire est requis d'en informer la Chambre.

Le messager spécial de la Chambre informe le Sénat que la Chambre donne son concours à l'amendement fait par le Sénat au susdit acte.

Sur motion de M. Martin, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour dégréver du droit de la taxe la somme de cinq mille piastres et décrète, &c., Que la somme de cinq mille piastres est et demeure appropriée, de tout fonds non autrement affecté, pour faire exécuter la navigation du bayou Lafourche, &c.

Après lecture de la dite section, M. Martin offre la section suivante :

Et en ce cas, la dite somme prévue, et la section est adoptée.

Lecture est faite de la 2le, 3me et 4me section, et elles sont adoptées.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et le Sénat y donne son concours.

Sur motion de M. Griffin, le Sénat s'occupe de l'acte No 329, de la Chambre, et de l'acte No 46, du Sénat, afin qu'on soit mis à l'ordre du jour du jour pour vendredi prochain, le 12 du courant.

M. Wickliffe offre la résolution suivante, dont lecture est faite, et elle est adoptée :

Résolu, que M. W. J. Hamilton, comme un rudiment du Sénat, soit autorisé à porter le message du Sénat à la Chambre des Représentants.

Rapports des comités.

M. Dauney, de la part du comité des amendements, rapporte que les amendements du Sénat à l'acte intitulé, ou rapport relatif à l'acte intitulé, qui a été rejeté.

Une supplémentaire à l'acte intitulé "Acte pour nommer et pourvoir à la nomination d'un juge de paix et constable dans la paroisse de Winn, et pour pourvoir à la convocation de la Cour de District, et pour d'autres fins," a été adoptée par la Chambre.

Sur motion de Code, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de Wm. H. Mercer, de la paroisse d'Avoyelles.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de lecture, et sur motion faite que le Sénat y donne son concours.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel produit comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Code, Bernier, Lafaye, Martin, Landry, Mayo, Moore, Phillips, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Taliaferro, Tarman, Wickliffe—20 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Barthe, Butler, Clark, Dauney, Delcomet, Gardère, Gaudet, Lacoste, Mayo, Pinsoy, Prevoty, Richardson de Ouachita, Sandridge, Taliaferro, Wickliffe—16 Sénateurs votent dans la négative.

En conséquence, la dite motion est rejetée et le Sénat ne donne pas son concours au dit acte.

M. Derbigny ayant voté avec la majorité contre l'adoption du dit acte, demande qu'il soit retranché.

Sa demande est accordée.

Sur motion de M. Dauney, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de John H. Armat.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et le Sénat y donne son concours.

Acte pour pourvoir à la vente d'une partie des terres basses et submergées, cédées à l'Etat par acte du Congrès, et pour en appropier le produit.

Sur motion, il est mis à l'ordre spécial du jour, avec l'intention de prendre son tour dès que le Gouverneur sur l'autre motion, est référé au comité sur le Pénitentiaire.

Acte pour pourvoir à un règlement avec Jas. A. McHatton, Chr. G. McHatton et Geo. Ward, de la raison McHatton, Pratt et Co., exploiteurs du Pénitentiaire, et formant la raison Mc Hatton, Ward et Co., liquidateurs actuels.

Sur motion du même sénateur, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à l'achèvement du canal Barataria et Lafourche.

Sur une autre motion, le dit acte est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de M. Martin, le Sénat s'occupe de l'acte suivant du Sénat, rapporté par le comité des améliorations internes, avec un amendement.

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger contre les inondations.

Sur motion de M. Martin, le Sénat rejette l'amendement fait au dit acte par le comité des améliorations internes.

M. Snyder offre la section additionnelle qui suit :

Et il est de plus décrété, &c., que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront pas aux paroisses Concordia, Tensas, Madison, Carroll, Ouest Baton-Rouge et Catahoula.

Sur motion de M. Mayo, le mot "Catahoula" est effacé, et sur motion de M. Snyder, la section additionnelle est adoptée ainsi qu'elle a été amendée.

Sur motion de M. Martin et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et il est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de Code, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de Wm. H. Mercer, de la paroisse d'Avoyelles.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de lecture, et sur motion faite que le Sénat y donne son concours.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel produit comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Code, Bernier, Lafaye, Martin, Landry, Mayo, Moore, Phillips, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Taliaferro, Tarman, Wickliffe—20 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Barthe, Butler, Clark, Dauney, Delcomet, Gardère, Gaudet, Lacoste, Mayo, Pinsoy, Prevoty, Richardson de Ouachita, Sandridge, Taliaferro, Wickliffe—16 Sénateurs votent dans la négative.

En conséquence, la dite motion est rejetée et le Sénat ne donne pas son concours au dit acte.

M. Derbigny ayant voté avec la majorité contre l'adoption du dit acte, demande qu'il soit retranché.

Sa demande est accordée.

Sur motion de M. Snyder, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à la vente d'une partie des terres basses et submergées, cédées à l'Etat par acte du Congrès, et pour en appropier le produit.

Sur motion, il est mis à l'ordre spécial du jour, avec l'intention de prendre son tour dès que le Gouverneur sur l'autre motion, est référé au comité sur le Pénitentiaire.

Acte pour pourvoir à un règlement avec Jas. A. McHatton, Chr. G. McHatton et Geo. Ward, de la raison McHatton, Pratt et Co., exploiteurs du Pénitentiaire, et formant la raison Mc Hatton, Ward et Co., liquidateurs actuels.

Sur motion du même sénateur, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à l'achèvement du canal Barataria et Lafourche.

Sur une autre motion, le dit acte est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de M. Martin, le Sénat s'occupe de l'acte suivant du Sénat, rapporté par le comité des améliorations internes, avec un amendement.

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger contre les inondations.

Sur motion de M. Martin, le Sénat rejette l'amendement fait au dit acte par le comité des améliorations internes.

M. Snyder offre la section additionnelle qui suit :

Et il est de plus décrété, &c., que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront pas aux paroisses Concordia, Tensas, Madison, Carroll, Ouest Baton-Rouge et Catahoula.

Sur motion de M. Mayo, le mot "Catahoula" est effacé, et sur motion de M. Snyder, la section additionnelle est adoptée ainsi qu'elle a été amendée.

Sur motion de M. Martin et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et il est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de Code, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de Wm. H. Mercer, de la paroisse d'Avoyelles.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de lecture, et sur motion faite que le Sénat y donne son concours.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel produit comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Code, Bernier, Lafaye, Martin, Landry, Mayo, Moore, Phillips, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Taliaferro, Tarman, Wickliffe—20 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Barthe, Butler, Clark, Dauney, Delcomet, Gardère, Gaudet, Lacoste, Mayo, Pinsoy, Prevoty, Richard, Richardson de Ouachita, Sandridge, Taliaferro, Wickliffe—16 Sénateurs votent dans la négative.

En conséquence, la dite motion prévaut et le Sénat donne son concours au dit acte.

Le greffier de la Chambre vient demander le concours du Sénat à la résolution qui suit :

Résolution portée par la Chambre des Représentants, le Sénat y dissentant, son concours, que pour le reste de la session, l'on ne dispensera de la transmission en langues des actes, jusqu'après leur passation finale par les deux Chambres.

Ordre spécial du jour.

Le Sénat prend en considération le message du Gouverneur dans le cas, notamment, renvoyant au Sénat, qui a pour naissance, l'acte intitulé :

Acte pour vendre au profit du District de Carrollton, et pour d'autres fins.

Résolution résolution requérant le Gouverneur de donner à l'hon. J. B. Benjamin les pièces de créance comme Sénateur au Congrès.

Acte en faveur de Henry Parish et John Moore Norman, de la paroisse de Jefferson.

Acte pour faire d'une manière permanente la place de la justice de la paroisse de Lafourche inférieure.

Acte en faveur de A. H. Lamon, W. E. Allen, J. Carr, A. D. Harrison, E. D. Harrison et autres institutions d'écoles, dans la paroisse d'Ouest Baton-Rouge, &c.

Acte pour pourvoir à la vente de Madisonville, et pour d'autres fins.

Acte pour constituer le montant et pour tenir un registre des lots et emplacements de Madisonville, conserver, graver et tirer des diverses cartes, conservateur des hypothèques, contrôleur des actes, juges de paix et constables de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.

Acte pour abolir la place de peseur de lou.

Résolution relative à l'amélioration du bayou Barbonne.

Acte pour augmenter le nombre de juries dans la paroisse d'Ouest Feliciana.

Acte pour autoriser J. A. Bonneval à collecter les taxes non payées de l'année 1851, ainsi que les intérêts et pour les ventes.

Acte en faveur de J. A. Bonneval.

Acte pour amender l'acte intitulé "Acte donnant à M. B. Farrar le privilège de tenir un bac sur le Mississippi en face de la ville de Baton Rouge, approuvé le 28 mars 1849.

Résolution relative aux ancres appartenant à l'Etat.

Résolution relative au bayou Manangoula.

Acte pour augmenter le salaire de l'Avocat du District du district judiciaire.

Résolution conjointe relative à la colonne.

Il demande de plus le concours du Sénat à la résolution tendant un transit de commerce entre cette colonnade la Compagnie de Navigation d'Ohio, en rapport avec des objections à la Chambre des Représentants par le Gouverneur, et que la Chambre a nommé du rapport de la part de la Chambre.

Sur motion de M. Benjamin, le Sénat s'occupe de la résolution qui suit :

"Résolution conjointe concernant la tendance des actes et des résolutions."

Il est mis à l'ordre spécial du jour, et après dispense des règles, lecture est faite de la seconde résolution et le Sénat y donne son concours.

Ordre spécial du jour.

Le Sénat prend en considération les actes No 261 et 362 du Sénat, intitulés :

"Acte pour réorganiser l'Etat en Districts Congressionnels."

M. Hunter offre comme substitut aux dits actes, l'acte de la Chambre ayant le même titre ; la motion prévaut.

M. Code fait la motion de déposer sur le bureau le dit substitut.

M. Gardère demande l'appel nominal sur la dite motion, et il résulte comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Barthe, Butler, Code, Dauney, Griffin, Lacoste, Mc Vea, Mayo, Moore, Phillips, Pinsoy, Quirk, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Snyder, Wickliffe—15 sénateurs votent dans l'affirmative.

Quinze sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Baker, Benjamin, Clark, Cole, Delcomet, Dufour, Dorsey, Gardère, Gaudet, Kenner, Lafaye, Martin, Prevoty, Robb, Tarman, Watterston.

Seize sénateurs votent dans la négative.

En conséquence ladite motion est rejetée.

Lecture étant faite du troisième paragraphe de la seconde section, M. Richardson de Ouachita offre ce qui suit comme substitut :

"Qu'il, et dans le cas de la Cour, qu'elle est la veuve de la personne employée à la défense nationale de l'Etat."

Sur motion, l'amendement est adopté.

M. Gardère fait motion, et après dispense du troisième paragraphe de la 2de section, et qu'elle soit adoptée de pourvoir à leur notion sans la personne qu'elle demandera."

Sur motion, l'amendement est adopté et une autre motion la section est adoptée ainsi qu'il est amendé.

Lecture est faite de la quatrième et cinquième sections et elles sont adoptées.

Sur motion et après dispense des règles, lesdites sont en troisième lecture et le Sénat y donne son concours.

Le secrétaire est requis d'en informer la Chambre.

Sur motion de M. Benjamin, le Sénat s'occupe de la résolution qui suit :

"Résolution conjointe concernant la tendance des actes et des résolutions."

Il est mis à l'ordre spécial du jour, et après dispense des règles, lecture est faite de la seconde résolution et le Sénat y donne son concours.

Ordre spécial du jour.

Le Sénat prend en considération les actes No 261 et 362 du Sénat, intitulés :

"Acte pour réorganiser l'Etat en Districts Congressionnels."

M. Hunter offre comme substitut aux dits actes, l'acte de la Chambre ayant le même titre ; la motion prévaut.

M. Code fait la motion de déposer sur le bureau le dit substitut.

M. Gardère demande l'appel nominal sur la dite motion, et il résulte comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Butler, Code, Dauney, Griffin, Lacoste, Mc Vea, Mayo, Moore, Phillips, Quirk, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Snyder, Wickliffe—15 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Baker, Benjamin, Clark, Cole, Delcomet, Dufour, Dorsey, Gardère, Gaudet, Kenner, Lafaye, Martin, Prevoty, Robb, Tarman, Watterston—16 Sénateurs votent dans la négative.

En conséquence ladite motion prévaut, et le substitut est déposé sur le bureau.

M. Sandridge offre alors le substitut qui suit, pour la région :

Que toute cette partie des terres basses et submergées, cédées par les actes du Congrès du 2 mars 1849 et du 28 septembre 1850, et qui n'ont jamais été offertes en vente par le Gouvernement Général, seront, lorsque le cours en aura été approuvé et le titre en aura été investi dans l'Etat, offertes en vente publique par le registrateur du bureau des terres à Baton Rouge et par le trésorier d'Etat dans sa capacité de receveur des fonds publics, avis de la dite vente ayant été préavisé et donné par la proclamation du Gouverneur, publiée, pendant trois mois avant la vente, dans le journal officiel, dans un journal public au siège du Gouvernement et dans un journal public dans le district Sénatorial, s'il y a un tel journal, où les terres qui seront offertes seront situées. Et que le dit Registrateur à Baton-Rouge et le Receveur des fonds publics, sont par le présent autorisés à vendre des certificats (warrants), jusqu'à la concurrence d'un million d'arpens de terre, dans lesquels seront exceptées les terres qui n'auront pas été offertes en vente par le Gouvernement Général après qu'elles auront été offertes en vente publique, sans avoir été vendues au prix minimum de une piastre et vingt cents par arpent, lequel sera le prix auquel les dits certificats (warrants) seront vendus, et qu'il ne sera délivré aucun certificat (warrant), avant l'expiration de trois mois du jour de la passation de cet acte, ni pour plus de 640 arpens &c.

M. Snyder fait la motion de déposer le dit substitut sur le bureau.

L'appel nominal se fait sur la dite motion et il résulte comme suit :

L'hon. J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Baker, Benjamin, Barthe, Clark, Cole, Delcomet, Dufour, Gardère, Gaudet, Kenner, Lafaye, Lacoste, Mc Vea, Mayo, Prevoty, Robb, Snyder, Tarman—20 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Butler, Griffin, Mayo, Moore, Phillips, Quirk, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Tarman, Wickliffe—10 sénateurs votent dans la négative.

En conséquence la dite motion prévaut, et le substitut est déposé sur le bureau.

Sur motion de M. Snyder, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre, rapporté par une autre motion, est référé au comité sur le Pénitentiaire.

Acte pour pourvoir à un règlement avec Jas. A. McHatton, Chr. G. McHatton et Geo. Ward, de la raison McHatton, Pratt et Co., exploiteurs du Pénitentiaire, et formant la raison Mc Hatton, Ward et Co., liquidateurs actuels.

Sur motion du même sénateur, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à l'achèvement du canal Barataria et Lafourche.

Sur une autre motion, le dit acte est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de M. Martin, le Sénat s'occupe de l'acte suivant du Sénat, rapporté par le comité des améliorations internes, avec un amendement.

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger contre les inondations.

Sur motion de M. Martin, le Sénat rejette l'amendement fait au dit acte par le comité des améliorations internes.

M. Snyder offre la section additionnelle qui suit :

Et il est de plus décrété, &c., que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront pas aux paroisses Concordia, Tensas, Madison, Carroll, Ouest Baton-Rouge et Catahoula.

Sur motion de M. Mayo, le mot "Catahoula" est effacé, et sur motion de M. Snyder, la section additionnelle est adoptée ainsi qu'elle a été amendée.

Sur motion de M. Martin et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et il est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de Code, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de Wm. H. Mercer, de la paroisse d'Avoyelles.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de lecture, et sur motion faite que le Sénat y donne son concours.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel produit comme suit :

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Code, Bernier, Lafaye, Martin, Landry, Mayo, Moore, Phillips, Richardson de Ouachita, Richardson de Washington, Sandridge, Taliaferro, Tarman, Wickliffe—20 sénateurs votent dans l'affirmative.

MM. Barthe, Butler, Clark, Dauney, Delcomet, Gardère, Gaudet, Lacoste, Mayo, Pinsoy, Prevoty, Richard, Richardson de Ouachita, Sandridge, Taliaferro, Wickliffe—16 Sénateurs votent dans la négative.

En conséquence, la dite motion prévaut et le Sénat donne son concours au dit acte.

M. Derbigny ayant voté avec la majorité contre l'adoption du dit acte, demande qu'il soit retranché.

Sa demande est accordée.

Sur motion de M. Snyder, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à la vente d'une partie des terres basses et submergées, cédées à l'Etat par acte du Congrès, et pour en appropier le produit.

Sur motion, il est mis à l'ordre spécial du jour, avec l'intention de prendre son tour dès que le Gouverneur sur l'autre motion, est référé au comité sur le Pénitentiaire.

Acte pour pourvoir à un règlement avec Jas. A. McHatton, Chr. G. McHatton et Geo. Ward, de la raison McHatton, Pratt et Co., exploiteurs du Pénitentiaire, et formant la raison Mc Hatton, Ward et Co., liquidateurs actuels.

Sur motion du même sénateur, le Sénat s'occupe de l'acte suivant de la Chambre :

Acte pour pourvoir à l'achèvement du canal Barataria et Lafourche.

Sur une autre motion, le dit acte est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de M. Martin, le Sénat s'occupe de l'acte suivant du Sénat, rapporté par le comité des améliorations internes, avec un amendement.

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger contre les inondations.

Sur motion de M. Martin, le Sénat rejette l'amendement fait au dit acte par le comité des améliorations internes.

M. Snyder offre la section additionnelle qui suit :

Et il est de plus décrété, &c., que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront pas aux paroisses Concordia, Tensas, Madison, Carroll, Ouest Baton-Rouge et Catahoula.

Sur motion de M. Mayo, le mot "Catahoula" est effacé, et sur motion de M. Snyder, la section additionnelle est adoptée ainsi qu'elle a été amendée.

Sur motion de M. Martin et après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture et il est référé au comité des améliorations internes.

Sur motion de Code, le Sénat prend en considération l'acte suivant de la Chambre :

Acte en faveur de Wm. H. Mercer, de la paroisse d'Avoyelles.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de lecture, et sur motion faite que le Sénat y donne son concours.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel produit comme suit :

L'hon.